

OBJET : Assemblée Générale

Les Ponts de Cé, le 4 mai 2022

Réf. : PN / LT

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Conformément à l'article 7 des statuts et à l'article 3 du Règlement Intérieur du Comité de Basketball du Maine-et-Loire, vous êtes convoqué-e le :

VENDREDI 17 JUIN 2022 :
18H30 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Complexe sportif rue des Fontaines
49330 CHATEAUNEUF SUR SARTHE

17h30 : Pointage des groupements sportifs

En application des statuts du Comité départemental, chaque association doit :

- Etre représentée par son-sa Président-e ou tout membre de l'association, majeur, licencié à la F.F.B.B. pour la saison en cours et expressément mandaté par un document écrit (cf. document joint), **daté, signé** du Président ou de la Présidente et **revêtu du cachet** du groupement sportif.
- Etre en règle avec la Trésorerie de la FFBB, de la Ligue des Pays de la Loire et du Comité de Basketball pour participer aux votes.

N.B. :

Tout groupement sportif doit être présent à l'Assemblée Générale annuelle de son département.

Un groupement sportif qui ne se conformerait pas à cette obligation réglementaire serait redevable de la pénalité financière prévue au paragraphe XVI des dispositions financières départementales (250 €).

Les questions diverses devront être posées par écrit et remises au Secrétaire Général avant l'Assemblée Générale.

Comptant sur votre présence et dans l'attente,

Recevez, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations sportives les meilleures.

Philippe NICOLAS
Président

